



PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT INSTALLATIONS, OUVRAGE, TRAVAUX et, ACTIVITES

Il sera procédé à une enquête publique en mairie de MENERBES sur la demande déposée par la société SERRE Frères & Cie à l'effet d'obtenir le renouvellement et l'extension de la carrière « Soubeyran » située sur le territoire de la commune de MENERBES (84560).

L'enquête publique se déroulera en mairie de MENERBES (84560)

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur Alain SERRE

Courriel : menerbes@serre-freres.com

Téléphone : 04 90 72 23 60

À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'autorisation environnementale sera soit un arrêté préfectoral d'autorisation, assorti le cas échéant de prescriptions particulières, soit de refus.

Le préfet de Vaucluse statue sur la demande dans un délai de trois mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé.

Monsieur Frédéric LAMOUREUX a été désigné par le président du Tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Paul RAVIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier :

- En consultant le dossier papier tenu à sa disposition en **mairie de MENERBES (84560), 20 Place de l'horloge**, pendant le délai de l'enquête. *La mairie est ouverte le mercredi et le samedi de 9 h à 12 h et le mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12 h et de 14 h à 17 h.* Un poste informatique est mis à disposition du public ;
- En consultant le dossier sur le **site internet de l'État en Vaucluse** à l'adresse suivante : www.vaucluse.gouv.fr > Publications > Enquêtes publiques en cours ;

Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, l'avis de la MRAe et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis et l'avis de l'ARS.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale de la protection des populations de Vaucluse dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique, le présent arrêté ainsi que l'avis d'enquête publique sont insérés sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr

Afin de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur sera présent en mairies de MENERBES ET LACOSTE, aux lieux, dates et heures ci-après :

- **en mairie de MENERBES (84560), 20 place de l'Horloge**
mardi 4 juin 2024 de 9 h à 12h

mercredi 26 juin 2024 de 9 h à 12 h

Jeudi 4 juillet 2024 de 14h à 17h

- en mairie de **LACOSTE** (84480) – 27 place de la Mairie – le mardi 18 juin 2024 de 14 h à 17 H

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions par les moyens suivants :

- Sur le **registre d'enquête papier** tenu à sa disposition en mairie de MENERBES (84560) située 20 Place de l'Horloge, du **mardi 4 juin 2024 au jeudi 4 juillet 2024 inclus**.

Ce registre à feuillets non mobiles est côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante : carriere-menerbes@mail.registre-numerique.fr en mentionnant en objet « Enquête publique SERRE Frères».
- Sur le **registre d'enquête dématérialisé** : <https://www.registre-numerique.fr/carriere-menerbes> et via l'adresse mail : carriere-menerbes@mail.registre-numerique.fr
- Par **voie postale** à l'adresse suivante :
Mairie de MENERBES – Monsieur le commissaire enquêteur, « *Enquête publique SERRE Frères* » – 20 Place de l'horloge – 84560 MENERBES.

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences sont insérées dans le registre d'enquête papier et consultables en mairie de MENERBES – 20 place de l'horloge (84560).

Les observations du public sont communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur établit ensuite un rapport et des conclusions motivées

Ces documents seront à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, en mairies de MENERBES, LACOSTE et GOULT, à la direction départementale de la protection des populations – service prévention des risques techniques dont les bureaux sont situés à la cité administrative, avenue du 7^{ème} Génie, Bât 1, entrée A, 84 000 AVIGNON et sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.